

La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1 bis, rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com

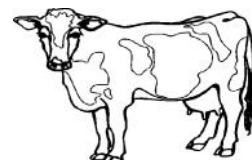
Chammes Tel: 02 43 01 40 65 mël: contact.chammes@ste-suzanne.com

Octobre 2018 n° 34

Ce bulletin a été imprimé par nos soins le mardi 18 septembre 2018

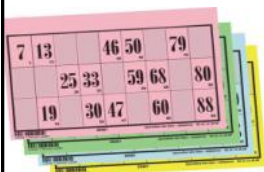


Sainte-Suzanne



L'Association Médiéville organise un

GRAND LOTO ALIMENTAIRE



Samedi 20 Octobre 2018 à 20h

Salle socio culturelle Maxime-Létard

2 500 € de lot à gagner

½ porc, ¼ avant, longes, jambons, jambons fumés, rôtis de porc, côtelettes, entrecôtes, saucissons, poulets, gésiers, bons d'achat...



Animé par Daniel BELLANGER



Loto + -- 3 tirages -- 120 €, 60 € et 40 €

Ouverture des portes à 18h30

3 € la carte - 8 € les 3 cartes - 16 € les 7 cartes - 20 € les 10 cartes + 1 gratuite

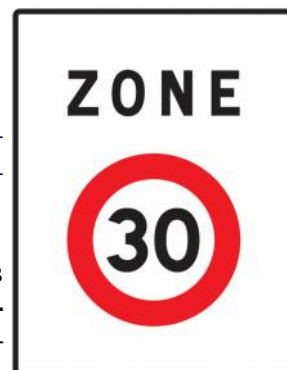
Apportez un sac isotherme

Circulation: Attention, nouveaux arrêtés:

Ce qu'il faut savoir pour éviter une amende...

Le Maire a pris le 6 septembre 2018 quatre arrêtés municipaux relatifs à la circulation et au stationnement

- **ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° 59-2018** PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA VITESSE, **EXTENSION DE LA ZONE 30**, DANS LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINTE-SUZANNE.



ARTICLE 1 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur les voies communales dénommées « Rue du Camp des Anglais », « Chemin de la Madeleine », « rue aux Chevaux » et « Chemin des Granges » dans la commune déléguée de SAINTE-SUZANNE, **est limitée à 30 km / heure**, sur la section comprise entre l'habitation n°1 jusqu'à la n° 27.

- **ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° 60-2018** PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER, EN RAISON D'UNE **LIMITATION DE TONNAGE, SUR LA RUE DU CAMP DES ANGLAIS**, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINTE-SUZANNE.

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules dont le **poids total roulant autorisé est supérieur à 7,5 tonnes est interdite sur la rue du Camp des Anglais**, dans la commune déléguée de SAINTE-SUZANNE, sur la section comprise entre les habitations numérotées 1 à 31 (de la place Ambroise de Loré au chemin Poil de Brebis).

SEULS SONT AUTORISÉS À EMPRUNTER CETTE VOIE, PAR EXCEPTION :ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° 60-2018 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER, EN RAISON D'UNE **LIMITATION DE TONNAGE, SUR LA RUE DU CAMP DES ANGLAIS**, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINTE-SUZANNE.

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules dont le **poids total roulant autorisé est supérieur à 7,5 tonnes est interdite sur la rue du Camp des Anglais**, dans la commune déléguée de SAINTE-SUZANNE, sur la section comprise entre les habitations numérotées 1 à 31 (de la place Ambroise de Loré au chemin Poil de Brebis).



Seuls sont autorisés à emprunter cette voie, par exception :

- Les véhicules de secours,
- Les cars scolaires, de touristes et visiteurs, les camping-cars,
- Les camions de livraison,
- Les engins municipaux et communautaires (voirie, espaces verts et gestion des déchets)
- Les tracteurs et remorques agricoles **de l'exploitant de la parcelle** « Les Vallées » (entrée rue aux Chevaux).

Les véhicules auxquels s'applique cette interdiction et qui souhaitent relier les routes d'As-sé-le-Bérenger, Torcé-Viviers ou Voutré à la RD 7 doivent emprunter le RD9 (avenue Erve-et-Charnie) puis rejoindre la RD 7 (via rond-point rue des Coëvrons).



ATTENTION : Seuls sont donc autorisés à emprunter cette rue les tracteurs et engins agricoles desservant les parcelles agricoles effectivement localisées rue du camp des Anglais.

Aucun autre tracteur, camion ou engin en transit n'est, même occasionnellement, autorisé à emprunter cette voie.

- **ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT n° 61-2018** réglementant le **stationnement des autocaravanes** et véhicules aménagés pour le séjour sur l'**aire de camping-car payante** de la commune déléguée de Sainte-Suzanne

ARTICLE 1 – Est considéré comme autocaravane le véhicule plus communément dénommé « **camping-car** », qui est équipé pour le séjour ou l'exercice d'une activité, et qui conserve en permanence des moyens de mobilité lui permettant de se déplacer par lui-même ou être déplacé par simple traction.



ARTICLE 2 – L'occupation, par des autocaravanes ou des véhicules aménagés pour le séjour, des espaces réservés au stationnement des véhicules automobiles et situés le long des voies publiques, des places publiques, ainsi que sur les aires et dans les parcs de stationnement publics **est interdite dans le périmètre de la commune déléguée de Sainte-Suzanne, à l'exception de:**

- l'aire payante, aménagée et équipée, sise 15 rue du Camp des Anglais, gérée par la société « *Camping-car Park* »,
- l'aire payante située au « Glamping » de Sainte-Suzanne, rue de la Croix Couverte
- l'aire gratuite, non aménagée, sise Place des Grands Prés (accès par rue des Coëvrons D7).



NB : L'arrêt-minute est toléré (maximum 15 minutes) devant les commerces Place Ambroise de Loré.

ARTICLE 3 – Les dispositions édictées à l'article 2 du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la date d'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Le stationnement doit s'effectuer en respectant les **règles du code de la route**, du **code de l'environnement** et des arrêtés règlementant le stationnement sur la commune. L'utilisation de cales sous les pneus est interdite.

ARTICLE 5 – Tout **déballage durable** autour des véhicules **est interdit** (auvents, parasols, mobiliers, barbecues, ...), ainsi que toute forme d'appropriation temporaire des lieux autour du véhicule.

ARTICLE 6 – Les règles de **salubrité publique** doivent être respectées (interdiction de déverser les eaux usées, dépôt de débris et respect de l'environnement).

A ce titre, les véhicules stockant des eaux usées devront stationner sur des lieux où existent des systèmes de collectes de ces effluents.

ARTICLE 7 – La **tranquillité publique** doit être respectée, les nuisances sonores, olfactives et visuelles sont interdites.

ARTICLE 8 – Les utilisateurs d'autocaravanes et de véhicules aménagés pour le séjour doivent effectuer leurs **opérations techniques liées à l'autonomie et à la propreté à la borne de services** mise à leur disposition située à l'aire de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES. L'utilisation de l'eau des points d'eau du centre bourg est interdite.

- **ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT n° 62-2018 portant règlement pour l'accès et l'utilisation de la place des Charrières située sur la commune déléguée de Sainte-Suzanne**

ARTICLE 1 – ACCÈS – GÉNÉRALITÉS

Compte tenu des aménagements de la place des Charrières, sise 13 rue du Camp des Anglais, l'accès et l'utilisation de cette place ont été modifiés.

- Véhicules de tourisme légers, motos: la voie d'accès se situe à l'entrée du parking à droite et est **limitée à 2,10 m. de hauteur**.

- Véhicules des personnes à mobilité réduite: l'accès à ces places se fait exclusivement par la voie d'accès des véhicules légers; ces places sont exclusivement réservées aux titulaires de la carte de stationnement Handicapés

- Autocars, minibus: la voie d'accès se situe face à l'entrée principale, et leur est **exclusivement** réservée pour le stationnement et les manœuvres. Par exception, cet accès peut être utilisé par les véhicules de livraison, les véhicules de service des espaces verts communaux ou intercommunaux, ainsi que les camions pour le ramassage des conteneurs de tri sélectif et de déchets ménagers.

- **Le stationnement des camping-cars est interdit sur cette place.**
- **Les autocaravanes doivent stationner aux emplacements prévus à l'article 3.**

Nouveaux arrêtés du maire (suite)

ARTICLE 2 – ACCÈS – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Accès aux conteneurs semi-enterrés de collecte de tri sélectif et des déchets ménagers: l'accès des véhicules légers se fait par l'entrée du parking VL/motos à droite.
- *Les véhicules de plus de 2,10 m. de hauteur doivent fréquenter les autres points d'apport volontaire de la commune (rue du Petit-Rocher, parking salle Maxime-Létard, Tertre-Ganne, rue des Sports à Chammes) ou à la déchèterie à Chammes.*
- Accès aux bornes de recharge pour les véhicules électriques : l'accès se fait également par l'entrée du parking VL/motos à droite

ARTICLE 3 – INTERDICTIONS

L'accès à cette place est totalement interdit aux camping-cars ou aux autocaravanes.

Le parking situé au 15 rue du Camp des Anglais est dédié depuis juin 2017 à l'aire de service à péage "Camping-car Park" (vidange, électricité, eau, wifi).

Les camping-caristes peuvent aussi séjourner au Glamping de Sainte-Suzanne (rue de la Croix Couverte), ou stationner sur l'aire gratuite de stationnement place des Grands Prés (entrée par l'aire de covoiturage, rond-point RD7/RD9 route d'Evron). Sur cette place, ils ne disposent pas de services et doivent déposer leurs déchets aux points d'apport volontaire de la commune (voir article 2).

- **Articles communs aux 4 arrêtés :**

ARTICLE 8 – Les dispositions visées aux articles précédents seront portés à la connaissance des usagers par affichage en Mairie et par apposition de panneaux règlementaires aux points d'accès des lieux concernés.

ARTICLE 9 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 10 – Le Maire et la **brigade de Gendarmerie** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À savoir... Les droits de place

Le trottoir situé devant les particuliers et les commerces n'appartient pas aux propriétaires ou locataires du bien.

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, comme toutes les autres et notamment les communes touristiques, est en droit d'établir une réglementation pour les activités commerciales exercées sur la voie publique.

Tout commerçant utilisant le domaine public pour agrandir son espace de vente ou d'exposition y est donc tenu, quelle que soit la surface qu'il occupe ainsi sur l'espace communal.

À Sainte-Suzanne, cette redevance est fixée à **1 euro par m² occupé, et par mois** d'occupation. Un tarif forfaitaire est prévu pour le marché du samedi matin.

Si par exemple un commerçant installe, d'une manière ou d'une autre, une surface de 4m² sur la rue devant son magasin, il devra payer à la Commune 24€ pour l'année dans le cas d'une occupation d'avril à septembre.

La redevance est perçue par la Mairie. Pour certaines manifestations avec des vendeurs occasionnels et prix fixé à la journée (vide-greniers, marché de Noël, ou même pour des animations gratuites parc de la Butte-Verte ou sur la place Hubert II...), la Mairie a délégué cette tâche à l'Association Médiéville53, qui reverse à la Commune 1 000€ de droits de place chaque année. Ces sommes contribuent pour la Commune à réaliser des investissements touristiques (parkings, cotisations de maintien des labels touristiques etc...), dont bénéficient directement les commerçants.

Rappel du texte du Ministère de l'intérieur: (JO AN 27 mai 2014 p. 4347) :

« **les contraintes sont la contrepartie du privilège** dont bénéficient les entreprises en occupant le domaine public. Une terrasse commerciale ou un étalage sur le trottoir constitue une occupation qui affecte la dépendance du domaine public et qui doit être compatible avec son affectation.

Pour occuper le domaine public dans ce contexte, **un titre valant autorisation est nécessaire.**

Les droits de place (suite)

Selon l'article L 113-2 du code de la voirie routière : « l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une **permission de voirie** dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un **permis de stationnement** dans les autres cas. Ces autorisations sont **délivrées à titre précaire et révoquant** ».

Cette compétence revient au maire : En application de l'article L.2213-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le **maire peut « moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, donner des permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique et autres lieux publics sous réserve que cette autorisation n'entraîne aucune gêne pour la circulation et la liberté du commerce »**.

Quand l'installation sur le domaine public est irrégulière, l'autorité gestionnaire du domaine public dispose du procédé de contravention de voirie pour réprimer l'infraction (Article L 2132-2 du CG3P). L'autorité compétente dispose de deux types de sanctions : sanction administrative, sanction pénale Selon l'article L2125-1 CG3P : **l'autorisation d'occupation est toujours subordonnée au versement d'une redevance**. Sauf deux cas : quand l'occupation est la condition naturelle ou forcée d'exécution de travaux intéressant un service public bénéficiant à tous, ou bien dans un second cas quand l'autorisation ou l'occupation du domaine public contribue à assurer la conservation du domaine public lui-même."

On tourne pour la chaîne parlementaire!

Le 7 septembre, la chaîne de télévision parlementaire "Public Sénat" est venue tourner un reportage sur la préservation du patrimoine en Mayenne, avec notre Sénateur Guillaume Chevrollier.

Les prises de vues ont porté sur le Musée de l'Auditoire, sa "plus vieille armure de France", et l'importance de l'action des bénévoles et des associations dans la rénovation du patrimoine; puis le tournage s'est poursuivi au château / CIAP, à St-Pierre-sur-Erve et à Saulges (musée des grottes et églises).



Guillaume Chevrollier, Gérard Morteveille et Émilie Delétang pour le musée, de même que le président de la Communauté de communes (Joël Balandraud), la conseillère départementale (Julie Ducoin), les maires de Ste-Suzanne-et-Chammes (Jean-Pierre Morteveille et Marc d'Argentré), Thorigné-en-Charnie (Bernard Morice), Saint-Pierre-sur-Erve (François Delatouche) et Saulges (Jacqueline Lepage), ainsi que trois assistants parlementaires du Sénat, participaient à ce tournage.

L'émission a été diffusée le lundi 10 septembre à 17h10 sur la chaîne Public Sénat.

PUBLIC
SÉNAT 

Animations Médiévales avec AnimHisto dans le Parc de la Butte Verte

4 thèmes : pour les mercredis de Juillet et Août 2018

- 1425, l'artillerie Anglaise
- L'adoubement, un monde de chevalier
- Les vougiers et arbalétriers
- Engin de guerre (catapulte fonctionnelle)

8 animations : 2 séances par après-midi

de 14h30 à 16h00 et de 16h30 à 18h00
(16 séances au total).

Le soleil était bien au rendez vous pour les animations et le public aussi ; un beau succès pour cette saison 2018. Un public qui répond toujours présent pour un tir au canon ou pour l'utilisation de machines (catapulte). Des rires d'enfants, de grand parents, de parents, voilà bien la recette de cette saison réussie.



Le bilan :

- Public adulte : 6437
- Centres de loisirs : 325
- Personnes à mobilité réduite : 135
- Randonneurs adultes : 228

Au total : **7125 visiteurs**

« Je tiens à remercier Médiéville 53 pour le financement de ces animations. »

Gandon Laurent - AnimHisto

Le Jardin solidaire

Créé voilà 4 ans par la Communauté de Communes des Coëvrons, sur un terrain mis à la disposition par la Commune, le jardin solidaire de Sainte-Suzanne est entretenu par les agents du chantier "Vert Avenir" en relation avec les bénéficiaires du secours alimentaire. Sous la responsabilité de Sébastien Millet, ces agents, éloignés de l'emploi, sont accompagnée pour mettre en place un projet professionnel.

Ce jeudi 6 septembre, c'était jour de récolte des légumes au jardin solidaire, entretenu par les agents qui se relaient tout au long de l'été: travail de la terre, semis, plantations, binage, désherbage, arrosage...



Ces agents n'étaient pas peu fiers de présenter le fruit de leur travail: des légumes qu'ils récupèrent en partie pour leur consommation personnelle. (pommes de terre, carottes, betteraves, haricots, poireaux, courgettes, concombres)

Sébastien Millet précise que la plupart de ces agents du chantier "Vert Avenir" retrouvent un emploi à l'issue d'une période maximum de deux



Critérium VTT de Clairbois

À l'occasion du 1er Critérium VTT de Clairbois, le 28 août dernier, par une très chaude journée, s'alignaient 10 compétiteurs dont les âges s'échelonnaient entre 11 et 22 ans; à savoir, par ordre d'ancienneté: Wenceslas, Jean-Athanase, Guilhem, Paul et Alphonse pour la Mainie Henry de Sainte-Suzanne et Aymar, Baudouin, Charles, Guilhem et Foucault pour la Mainie Sudrat de Saint-Georges-le-Fléchar.

Six étapes de 1 à 3,500 kms étaient au menu de ce Critérium familial "hors-fédération" n'exigeant qu'un VTT susceptible de rouler, le port d'un casque ou, à défaut, d'un cale médiéval rembourré, d'une R.C. faisant office de licence et d'un maillot national cerclé "à l'ancienne" beaucoup plus joli par sa sobre esthétique que les vulgaires maillots publicitaires d'aujourd'hui qui ont beaucoup fait, avec le doping, pour la désaffection du public envers le cyclisme, depuis les



années 60.

La première épreuve, commencée après 17h00 afin d'obvier à l'étouffante chaleur, était un "contre-la-montre" à travers les allées de La Ferté-Clairbois exigeant puissance et adresse et que remportait, après une lutte serrée, Aymar en 1'42"2/10e devant Jean-Athanase en 1'44"5/10e.

La deuxième étape, quelque peu de transition, menait les coureurs de Clairbois -via Bourg l'Abbesse- au Moulin de La Poupinière, où, à l'issue d'un sprint vigoureux, Jean-Athanase se revanchait sur Aymar.

La troisième étape convenant aux puncheurs, allait de la Maison du Prévôt au Grand Moulin par la montée de la Chapelle Saint-Eutrope, puis, après le passage à 20% terminant le Chemin des Vignes, la descente de La Croix Rouge, où Jean-Athanase doublait la mise.

La quatrième étape, la plus longue et la plus difficile, conduisait nos sportifs, par un dénivelé quasi alpestre, avec les côtes de La Saltière, puis de La Fousillère, enfin du Haut-Essart, au sommet du Tertre-Ganne où Guilhem Henry s'adjudgeait le "Trophée de la Montagne" devant Charly Gaul (Aymar portant le maillot du Luxembourg) et Federico Bahamontès (Jean-Athanase celui d'Espagne), avant d'enchaîner, à l'issue d'une descente vertigineuse, sur une victoire méritée au Hameau de La Rivière.

La cinquième étape provoquait, avec la fatigue accumulée, quelques péripéties, en faisant se fourvoyer, malgré le fléchage, Wenceslas et le malchanceux Baudouin, puisqu'après une crevaisson l'ayant relégué dernier lors de deux étapes, il devait se contenter, en dépit d'un très honorable c.l.m., cette fois encore, de la dernière place. Pendant ce temps, Aymar Sudrat, avec et devant Guilhem et Jean-Athanase Henry, composaient le podium à l'arrivée au Bois du Cou.

Enfin, Jean-Athanase s'attribuait la sixième et dernière étape conclue, comme il se doit, à Clairbois, pour la proclamation des résultats définitifs par G. Raab organisateur de ce Critérium.

Ainsi, au classement général final, Jean-Athanase Henry, avec 127 points, l'emportait devant Aymar Sudrat 122 points et Guilhem Henry 100 points, tandis qu'au pointage compensé avec l'âge des participants, c'était Aymar, 18 ans, le vainqueur par un coefficient de 7,33 devant Jean-Athanase, 20 ans, 6,30.

Chacune des deux familles l'emportait donc, ce qui n'était que justice. Toutefois, les Henry, conscients qu'ils avaient été avantagés, comme Suzannais, par leur excellente connaissance du parcours, laissaient chevaleresquement la Coupe aux Flécharçais que recevait Florence des mains de Véronique.

Un pot général au soda bien frais concluait cette sympathique journée dédiée au sport, à la jeunesse et à sa sportivité.

"-Los! Los! Gloire aux Vaillants! Amour aux Dames!" est le noble cri des tournoyeurs, tant à cheval qu' à vélo tout terrain..

ADP'élec
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
David PÉRICHER
Installation électrique neuf & rénovation
Chauffage électrique / Ventilation
Dépannage / Interphonie / Sanitaire
53270 Sainte-Suzanne
☎ 06 15 67 69 75 - Mail : david.perichet@gmail.com

Hôtel** **Beauséjour**
Logis
Restaurant Traiteur
Sandrine et Stéphane Huchet
4-6 rue de la Libération - 53270 Sainte-Suzanne
02 43 01 40 31 - hotelstesuzanne@yahoo.fr

V&B ÉVRON
VINS ET BIÈRES
Mathieu Angot
tél. 02.43.69.49.53
mob. 06.26.47.94.57
mail evron@vandb.fr
V and B Evron - Z.I Nochetières Route de Mézangers
53600 Evron - www.VandB.fr

Le Groupe des Juniors a rencontré Fernand Legendre le 27 août dernier, avec tout plein de questions à lui poser. Petit retour en images et restitution de « l'entrevue »

Bonjour Fernand, quel âge as-tu ?

Un peu plus de 50 ans!...; Je suis né le 20/09/1925 et vais bientôt fêter mes 93 ans.

À quel âge as-tu commencé la musique et de quels instruments as-tu joué ?

À l'école primaire, avec Monsieur Letessier, mon instituteur qui nous apprenait la flûte à bec et le solfège. J'ai ensuite joué de la basse puis du baryton .

A quel âge es-tu rentré à l'Harmonie ?

En 1945 après la guerre car l'activité de l'Harmonie a été suspendue de 1939 jusqu'à la libération à cause du couvre-feu, des patrouilles et de l'interdiction de circuler chaque soir.

Pendant combien d'années as-tu pratiqué la musique et combien de temps es-tu resté à l'Harmonie ?

J'ai joué de 1945 à 2015 à l'Harmonie soit 70 ans et j'ai commencé environ 10/15 ans avant soit 80 ans de musique à mon actif.

« Nous sommes 12 stagiaires autour de toi et à nous tous nous cumulons 34 ans de pratique ! Nous sommes bien loin de tes 80 ans de musique! »

En quelle année a été créée l'Harmonie et as-tu connu son fondateur Monsieur Amand Dagnet ?

En 1881, il y a 137 ans; non je n'ai pas connu cet instituteur là.

Combien de chefs de musique as-tu connu et celui qui t'a dirigé le plus longtemps était-il gentil ?

Malgré mes 70 ans d'Harmonie je n'ai connu que 4 ou 5 chefs car j'ai été 50 ans sous la direction de Roger Lépine qui était un gentil chef.

Combien de musiciens constituaient l'Harmonie des débuts et quel types d'instruments y avait-il ?

Une vingtaine de musiciens ; il y avait des cors de chasse, des basses, des tubas, des trompettes, des barytons, des trombones et quelques tambours mais pas de bois.

Fernand nous a sorti le Baryton avec lequel il a longtemps joué. Cet instrument lui avait été donné par un autre musicien et il nous expliquait qu'il devait avoir une centaine d'années ! Waouh!... Plusieurs des jeunes musiciens qui jouent avec des embouchures se sont alors essayés sur cet antique instrument pour en sortir des petites mélodies...



Tes parents ou des membres de ta famille faisaient-ils de la musique et si non, qu'est-ce qui t'a donné envie d'en faire ?

Ni mes parents ni mes frères et sœurs ne jouaient de musique et c'est mon instituteur qui m'a donné cette envie comme ce fut le cas pour 2 cousins. J'ai eu 2 enfants mais ils n'ont pas souhaité faire de musique.

Comment était votre tenue de prestations ?

Nous n'en avons pas mais nous mettons nos tenues du dimanche pour faire de la musique.

Alliez-vous au festival de Condom ou dans d'autres festivals du même genre ?

Non, nous nous déplaçons à pied ou à vélo et nos sorties les plus lointaines étaient les bourgs voisins (Chammes, Viviers, Torcé...). Je mettais « ma musique » (c'est comme cela que Fernand appelle son instrument) sur mon porte bagages et je filais.... d'où parfois quelques bosses !

Quels types de prestations assuriez-vous ?

L'animation des comices agricoles, des assemblées de villages ou différentes messes.

Où avaient lieu vos répétitions ?

À la Mairie dans une salle au premier étage. J'y allais 4 fois par semaine le soir pour 2 cours de solfège et 2 répétitions et puis je ramenaient « ma musique » à la maison pour m'entraîner et apprendre par moi-même car nous n'avions pas de cours individuels d'instrument.

Comment tu expliques que tu aies fait autant d'années de musique ?

J'aime beaucoup la musique et j'adorais en jouer pour le bonheur que cela procure.

Quel style de musique jouiez-vous et te souviens-tu de quelques morceaux ?

Beaucoup de marches et notamment « Marche des enfants de troupe », « Défilé des bataillons », « Auprès de ma blonde » ...



Les « juniors » compilent les informations sur des panneaux pour vous les présenter et étaient contents de cette rencontre et de l'accueil que Fernand leur a réservé. Ils lui ont d'ailleurs tous spontanément fait un bisou avant de repartir...

De gauche à droite: Shanaé, Lilou, Fernand, Érine, Mathéo, Antoine, Léonie, Madeleine, Youenn, Jade, Lucas, Octave, Siméo

SARL fabrice GAUTUN Automobiles
Réparations mécanique
et carrosserie toutes marques.
Vente véhicules neufs / occasions
Dépannage 24h/24h - 7J/7J
PEUGEOT
Z.I. des Nochetières - 53600 EVRON
Tél. 02 43 01 36 74 - Mail : gautun-automobiles@sfr.fr

AMBULANCES / V.S.L. / TAXIS / MINIBUS
LAMY
Z.A. DES COÉVRONS - 53270 SAINTE SUZANNE
02.4301.4001

Rousseau Numa
09.66.84.08.15
ROUSSEAU
diffusion Automobiles
Zi des Nochetières
53600 Evron
Rousseau.diffusion@orange.fr

Stage de musique (suite)

L'association musicale de Sainte-Suzanne (harmonie – banda'suzanne) a mis en place son premier stage de musique sur 4 jours pour tous ses jeunes.

Bilan très positif: 28 musiciens de 7 à 22 ans, sous la direction de Christophe Michel et 2 professionnels pour l'accompagner: Emmanuel Descol (trompettiste et percussionniste) et Désirée Pannetier (bassiste, flûtiste et chef de Chœur).

Au programme : de la musique (en moyenne 5 à 7 heures par jour) et des activités dont la découverte du métier de pompiers, piscine, sport...et un concert de fin de stage qui s'est clôturé sous les ovations du public.

Suite à la réussite du concert de clôture, tous les jeunes auront l'occasion de jouer lors du diner dansant organisé par l'association le samedi 27 octobre à Évron.

Soirée sur réservation (carte en vente auprès des musiciens ou directement sur notre site internet)

Toute l'équipe présente lors du stage remercie vivement la commune pour la mise à disposition des différentes salles.

Le stage fut une réussite à tous les niveaux: musical, ambiance, convivialité...

N'hésitez pas à consulter le nouveau site internet de l'association: www.amdss.fr

Cordialement, Julien



Demeure Historique: un nouveau label pour le Moulin du Petit-Gohard

Après avoir soumissionné en 2017 la candidature du Moulin du Petit-Gohard à La Demeure Historique, association de propriétaires privés de monuments remarquables privés : classés, inscrits ou non, son propriétaire s'est vu remettre, le 31 août dernier, au Château de La Rongère (Saint-Sulpice), par la Déléguée Départementale Catherine Cauchois (Château des Arcis à Meslay), une plaque DH à apposer à l'entrée du Moulin.

Rappelons que le Moulin se visite lors des journées européennes et nationales des Moulins : les 3^{ème} week-ends de mai et juin et lors des journées européennes du patrimoine le 3^{ème} week-end de septembre. Prochaine animation : le 3 novembre avec Gilles RAAB qui contera une histoire imaginaire de ver et de violoncelle, accompagné au violoncelle par Frédéric BORSARELLO.

La programmation 2019 est de cours de réalisation mais certainement un concert de Jazz le 6 avril 2019 et une exposition de photographies de Sainte-Suzanne d'après les plaques prises par mon grand-père : Marie-Jo LEPINE entre 1930 et 1960 aux alentours du 15 août 2019. Rendez-vous sur www.moulinpetitgohard.fr pour plus de précisions.

Vincent Houllière

Forum des associations

Forum des Associations de Sainte-Suzanne-et-Chammes le 1^{er} Septembre 2018

10h/12h, salle des fêtes de Sainte-Suzanne.

30 associations sont référencées dans la Commune, 10 étaient présentes au Forum ...

30 visiteurs sont venus s'informer des activités.

Date qui ne convient pas ?

Lors de la création, il y a 3 ans, de ce forum, il nous avait semblé intéressant de rappeler à nos concitoyens ce qui existait sur notre territoire, avant qu'ils ne se rendent au forum d'Évron qui se tient 8 jours plus tard, d'où le choix du 1er week-end de Septembre.

Manque d'informations ?

Annonces dans le journal, LVC de la commune en juillet et en août; mention sur le site internet de la commune, avis dans Ouest-france et le Courrier de la Mayenne, mail aux associations....

Daniel Vannier



PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT de FAÇADES
REVÊTEMENTS de SOLS et MURS

DAVOUST DÉCORS

02 43 01 44 17

12, rue de l'Erve - 53270 Chammes



GDON de Sainte-Suzanne-et-Chammes



Le GDON fait le bilan des actions menées contre les corbeaux et ragondins pour la saison 2017-2018. Les tirs de corbeaux du mois de mai et la mise en place de deux corbeautières ont permis le prélèvement de 155 corbeaux. Durant la saison, les corbeautières sont déplacées par période dans les secteurs particulièrement fréquentés par les corbeaux et corneilles noires.



Pour toute information, contacter Jacky Allaire, responsable de la section corbeaux du GDON : ☎ 06 73 11 66 44.

Concernant les ragondins et rats musqués, 331 prises ont été dénombrées et les preuves de captures ont été remises à la fédération départementale.

La vigilance doit être maintenue contre ces rongeurs aquatiques nuisibles en particulier à proximité des cours d'eau.

Dans cet objectif une lutte collective, qui s'avère efficace depuis plusieurs années, sera à nouveau organisée à compter du 13 Octobre 2018 sur l'ensemble de la commune.

RPI de Sainte-Suzanne-et-Chammes

Lundi 3 septembre, le regroupement Pédagogique Intercommunal de Sainte-Suzanne-et-Chammes (RPI) a fait sa rentrée.

Cette école, liée à la commune nouvelle, se partage sur deux sites distincts : l'un à Sainte-Suzanne pour entre autres l'école maternelle et l'autre à Chammes pour les classes du CP au CM2.

Bérangère Beauclair est la nouvelle responsable de l'établissement situé à Chammes et y assure les cours de CE2, CM1 et CM2.

Bérangère Beauclair a 27 ans; elle est professeur des écoles depuis 2014. Auparavant, elle a enseigné un an à Commer, puis trois ans à Averton.

Pour sa collègue, Karine Chevreuil, c'est sa 18ème année de présence dans cette école; elle a en charge les classes de CP et CE1 à Sainte-Suzanne.

Depuis l'an dernier, Marlène Coupé assure toujours la fonction de directrice pour les deux sites et exerce à Sainte-Suzanne. Marie-Claire Glassier, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) l'aide dans ses fonctions d'enseignante en classe maternelle.

Pour cette année scolaire 2018-2019, les rythmes scolaires repassent à la semaine quatre jours (pas de classe le mercredi) et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont donc supprimés.



Travaux en cours (réfection du barrage de la Mécanique)



Formation des jeunes sapeurs pompiers

Six garçons et deux filles représentant quatre centres de secours des Coëvrans vont suivre une formation de quatre ans. C'est la première promotion de la section des jeunes sapeurs-pompiers des Coëvrans.

L'[Union départementale](#) a souhaité créer sur les Coëvrans (une section de jeunes sapeurs-pompiers composée de huit personnes âgées de 12 ou 13 ans, retenues par quatre centres de secours (Sainte-Suzanne, Évron, Montsûrs et Bais). Huit nouveaux jeunes seront recrutés dans deux ans.

" **L'objectif est double**, souligne le commandant Cognard, chef de groupement centre. **À l'issue des quatre années, ils auront une culture de la sécurité, une formation civique et citoyenne et seront capables de porter assistance soit dans la vie de tous les jours, soit sur leur lieu de travail. C'est l'objectif premier. Le second est que les jeunes deviennent pompiers volontaires quand ils auront 16 ans. C'est une anticipation sur l'avenir car le volontariat est fragile.**"



Une formation de base

Évent, Tom, Killian, Lou-Ann, Ysaïa, Killian, Bathiste, Mathieu vont endosser l'habit bleu de sapeurs-pompiers le samedi. La formation aura lieu à tour de rôle dans l'un des quatre centres de secours.

Au programme : secours à la personne, lutte contre les incendies, opérations diverses, activités ludiques et sportives.

La formation sera sous la responsabilité du lieutenant Vincent Letavasier, du centre de secours d'Évron. Il sera épaulé par des pompiers formés qui interviendront bénévolement. Les jeunes auront une formation de base qui débouchera notamment sur le diplôme PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1). Les motivations des jeunes divergent peu. « **J'ai envie d'aider les gens, d'intervenir et de devenir pompier professionnel** », explique Kylian, 12 ans. Sa mère se dit prête à l'accompagner dans sa formation et dans son projet. « **Mon père est pompier mais c'est une démarche personnelle. J'en parle depuis longtemps. Faire partie de la première promotion des jeunes sapeurs des Coëvrans, c'est ce que je souhaitais** », estime Ysaïa, 12 ans

Activités sportives

Ecole de foot:

Mercredi après-midi (complexe sportif de Sainte-Suzanne): entraînements de 15h à 16h30 (Informations et inscriptions sur place)
Samedi matin de 9h30 à 12 h: entraînement-plateau dans les Coëvrans

Tennis :

le club de tennis d'Évron envisage la création d'un créneau d'entraînement dans la salle Maxime-Létard le mercredi soir. Si des Suzannais ou Camélesiens sont intéressés, merci de vous faire connaître en mairie. (Tél: 02 43 01 40 10)

Judo: à noter également que le club de Judo d'Évron à toujours un créneau d'entraînement pour les enfants de 6/12 ans à Torcé-Viviers le jeudi de 18h à 19h (contact M. Beauclair au 02 43 01 69 86)

Francs-Tireurs suzannais Sections gym

Les vacances sont terminées et les activités sportives ont repris:
Le samedi de 10h30 à 12h , marche nordique avec Nathalie Gayaud
Le mardi de 11h30 à 12h30 avec Anne-Marie Rocton, salle Maxime Létard.

Bienvenue à tous pour cette nouvelle saison.
pour plus de renseignements contacter:
Yvette Davoust au 06/08/07/45/69
Nelly Delétang au 09/61/49/89/67

Le Roc suzannais: dimanche 9 septembre

La 11^{ème} étape du Tour de la Mayenne VTT a fait étape à Sainte-Suzanne dimanche 9 septembre. Le CA Évron VTT, organisateur de l'épreuve du **Roc Suzannais**, a proposé aux 580 vététistes présents sur la ligne de départ dès 7h45, six circuits allant de 10 à 70 km, de quoi satisfaire aussi bien les débutants qui ont fait leurs premières gammes à VTT, que les virtuoses bien rôdés à cette épreuve.

Depuis de nombreuses années déjà, le Roc Suzannais est devenu une étape incontournable du tour de la Mayenne VTT au même titre que les circuits autour de la Cité médiévale, les sentiers ombragés au cœur de la forêt de la Charnie. D'autres sentiers, plus rocailleux, plus pentus, ont fait souffrir les organismes par ce temps sec et ensoleillé.

Un circuit de 10 km attendait les 120 amateurs de randonnée pédestre et de marche nordique.



Amicale de l'Erve - Chammes

Certains de nos adhérents ont résolu le problème de la limitation de vitesse à 80 km/h. (voir photo ci-contre)

En compagnie des clubs de Thorigné-en-Charnie et de Sainte-Gemmes-le-Robert, nous avons passé tous ensemble, une très agréable journée.



Concours de pêche du Haut-Anjou

Le comité des fêtes de Chammes organisait le dimanche 9 septembre, un concours de pêche comptant pour le challenge du Haut Anjou qui se déroulait en 2 manches. Le matin, 43 pêcheurs dont 5 enfants et 37 pêcheurs dont un enfant pour l'après-midi.

Résultats du concours :

Matin :

Hommes : 1er: Franck Delétang, 2ème: Gérard Édin, 3ème: Marcel Hiron, 4ème: Bernard Mercier

Femmes : 1ère: Jocelyne Morineau

Par équipes : 1er Marcel Hiron/Jocelyne Morineau, 2ème: Jean-Marc Chevrolier/Bernard Hiron,

3ème: Joël Breux /Gérard Édin, 4ème: Georges Outin/ Jean-Yves Lhuard

Après-midi :

Hommes : 1er: Marcel Gaigner, 2ème Franck Delétang, 3ème: Alain Laurent, 4ème: Marcel Lepage

Femmes : 1ère: Jocelyne Morineau

Femme la plus âgée : Marie-Josèphe Thébert

Par équipes : 1er: Marcel Gaigner/Gérard Bruneau, 2ème: Emmanuel Berné/Patrick Boisaubert, 3ème: Bernard Hiron/Jean-Marc Chevrolier

Challenge : classement général sur les 2 concours: 1er: Franck Delétang

Félicitations à tous, Le comité des fêtes



Fête des voisins - la Boulière

La Boulière

Rue Perrine Dugué,
Chemin de la Boulière,
Rue de la fontaine,
Impasse des Chênes,

Tous se sont retrouvés
Samedi 8 septembre
Salle des associations
Pour une journée très conviviale.

Merci aux organisateurs
Et à tous ceux qui ont participé à
ce rassemblement.



Aides à la restauration d'un bâtiment patrimonial

Nous vous rappelons que depuis le mois d'avril dernier et jusqu'au mois d'avril 2020, les habitants de votre commune peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire sur leurs travaux de restauration d'un bâti patrimonial : subvention ou défiscalisation grâce au label de la Fondation du patrimoine. Cette aide s'ajoute aux subventions déjà octroyées par la commune et le Conseil régional.

Afin d'informer au mieux les habitants, vous trouverez ci-joint le dépliant d'informations qui vous a été transmis par les Petites Cités de Caractère. Nous sommes également à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de cette aide.

Michel Meilhac
Délégué départemental de la Mayenne
Fondation du patrimoine
06 12 33 34 33
michel.meilhac@gmail.com

LES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

L'Association Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire créée en 1997, regroupe aujourd'hui 42 petites agglomérations de l'espace rural, présentant pratiquement toutes les caractéristiques d'une ancienne ville et dotées, de ce fait, d'un patrimoine urbain de premier ordre, en phase avec leur histoire et leurs activités prestigieuses d'hier.

Au travers d'une charte de qualité nationale, les cités ne cessent d'œuvrer pour l'entretien, la mise en valeur et l'animation de leur patrimoine. Ensemble, elles mènent une véritable politique de promotion et de communication en faveur du tourisme culturel et patrimonial.

Très largement soutenues par le Conseil régional des Pays de la Loire, les Petites Cités de Caractère® sont accompagnées financièrement par le biais de politiques d'aides à la restauration du patrimoine et aux aménagements urbains.

Dans le cadre de travaux que vous souhaitez engager, nous vous invitons à vous rapprocher de votre commune afin de disposer de solutions de financement de restauration en faveur du patrimoine non protégé.

Joseph BAUDOIN, Président
Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire

PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

Tél: 06.70.26.08.62
contact@pcc-paysdelaloire.fr
www.petitescitesdecaractere.com

LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE PEUVENT VOUS AIDER !

Pour quels propriétaires ?

→ Les propriétaires privés : particulier, SCI, copropriété, indivision...

Pour quel patrimoine ?

→ Patrimoine bâti présentant un intérêt patrimonial : maison, grange, mur...

Pour quels travaux ?

→ Travaux extérieurs de restauration ou de conservation: couverture, charpente, maçonnerie, menuiserie, façade, ferronnerie, honoraires d'architecte...

Ces critères et conditions ne sont pas exhaustifs et ne préjugent donc pas de l'éligibilité du projet.

DES TRAVAUX À RÉALISER ? Recevez le soutien de :

- la Fondation du patrimoine des Pays de la Loire
- la Région Pays de la Loire
- les Petites Cités de Caractère® concernées :

Chailland, Lassay-Les-Châteaux, Mallièvre, Montreuil-Bellay, Pouzauges, Saint-Denis-d'Anjou, Vouvant et les communes déléguées de Bauge, Saint-Florent-le-Vieil et Sainte-Suzanne.

avril 2018 - avril 2020



Petites Cités
de Caractère
en Mayenne

FONDATION
DU
PATRIMOINE

AVIVA
Carol-Marie GOUTELLE
Agent général, à votre service
Toutes assurances pour particuliers et professionnels
Gestion de patrimoine **aféril**
Spécialisé en assurances Mutuelle Senior
goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com
Anita Rousseau 13 Rue du Coq Hardy 72140 Sillé le Guillaume
Laurence Daubigny 22 Rue de Ste Gemmes 53600 Evron
☎: 02.43.20.22.29 ☎: 02.43.98.63.49

ZABOUNETTE Services
TOUS TRAVAUX D'AIDE À LA PERSONNE
MÉNAGE REPASSAGE COUTURE REPAS COURSES ADMINISTRATIF
06 74 05 48 15
zabounette53270@gmail.com
Site n° 429 005 077

FABRICE DURAND
EXPLOITANT FORESTIER
VENTE :
Bois de chauffage
Pieux toutes dimensions
Élagage - Abattage - Sciage
Cassage - Débardage
Entretien espaces verts
Boisement et Déboisement
location de matériel forestier
(broyeur, casseuse... etc.)
53270 chammes - sainte suzanne - Tél. 06 12 78 83 06
Mail : fabrice.durand66@orange.fr - www.durandfabricebois.fr

Aides à la restauration d'un bâtiment patrimonial (suite)

Quelles sont les conditions ?

- Le bâtiment doit être situé en Site Patrimonial Remarquable (ayant une AVAP ou une ZPPAUP sur le territoire de la commune) et dans le périmètre Centre Ancien Protégé de l'opération.
- L'une de ses façades doit être visible de la voie publique.
- Les travaux prévus doivent être de qualité et réalisés dans les « règles de l'art ».
- Le projet devra être soumis obligatoirement à l'architecte du patrimoine des Petites Cités de Caractère®.
- Il devra ensuite recevoir l'avis favorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).
- Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être commencés (sauf dérogation exceptionnelle).

Quelles sont les aides ?

- Une subvention d'un minimum de 25% du montant des travaux éligibles (20% de la Région et 5% minimum de la commune).
- L'octroi d'un label ouvrant droit à une déduction d'impôt de 100% du montant des travaux restants à la charge du propriétaire hors régime dérogatoire dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (2018-2019).

Pour combien de temps ?

- Le propriétaire privé doit déposer une demande auprès de l'architecte du patrimoine des Petites Cités de Caractère®. Les travaux sont à réaliser dans les 4 ans qui suivent l'acceptation du dossier.
- L'aide régionale étant limitée dans le temps, seuls les dossiers déposés entre avril 2018 et avril 2020 seront recevables.

Les communes éligibles au dispositif : Chailland, Lassay-Les-Châteaux, Mallièvre, Montreuil-Bellay, Pouzauges, Saint-Denis-d'Anjou, Vouvant et les communes déléguées de Bauge, Saint-Florent-le-Vieil et Sainte-Suzanne.

Les conseils gratuits d'un architecte du patrimoine

© Laurent Cahin



Les propriétaires des Petites Cités de Caractère® bénéficient de conseils gratuits d'un architecte du patrimoine lors de tous projets de travaux extérieurs.

Ce dernier assure une permanence chaque mois dans votre commune. La rencontre se fait directement sur le lieu des travaux envisagés, et le plus en amont possible du projet. Pour le rencontrer, il suffit de contacter votre mairie. Les conseils donnés concernent plusieurs aspects : administratifs (déclaration de travaux, permis de construire, montage des dossiers de subvention...), architecturaux (choix des formes appropriées, des couleurs...), techniques (rencontres avec les artisans, choix des matériaux et techniques...).

Admission à la retraite de Marie-Ange

Marie-Ange est née le 22 avril 1955 à Évron; maman de 5 enfants, mariée à Bernard Oger le 12 septembre 2015 à Sainte-Suzanne.

La carrière de Marie-Ange depuis son arrivée à Sainte-Suzanne:

Arrivée dans la commune le 06/03/2000, en contrat CES (Contrat Emploi Solidarité) – 20 h/semaine

En Mars 2002, le CES s'est transformé en CEC (Contrat Emploi Consolidé) – 30 h/semaine

En mars 2007 – arrêté nomination stagiaire Adjoint technique - 30 h/semaine

En mars 2008 – arrêté titularisation Adjoint technique – 30 h/semaine

A partir du 1^{er} juillet 2008 – augmentation du temps de travail – temps complet 35h

01/10/2012 : admise à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe

01/12/2012 : nomination sur ce grade

01/06/2016 : avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le 01 septembre 2018, Marie-Ange a fait valoir ses droits à la retraite.

Le pot de l'amitié lui a été offert le vendredi 14 septembre en présence de Jean-Pierre Mor-teville, Maire de Sainte-Suzanne-et-Chammes.



A partir du 1er octobre 2018,
Mickaël et Géraldine vous accueillent
le lundi de 7h30 à 13h00
du mardi au samedi de 7h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h30
les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h30

De plus la **Française des jeux** est arrivée (loto, euromillions, keno, parions sport et grattage)

À bientôt dans votre Vivéco de Sainte-Suzanne

Vivéco

Château de Sainte-Suzanne - CIAP

Château / Donjon / Bergerie / Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Périodes et horaires d'ouverture:

Horaires: du 1er septembre au 30 juin: 9h45-12h30/13h30-17h15 sauf les week-ends et jours fériés: 10h-13h/14h-19h.

Contact:

Château de Sainte-Suzanne / CIAP – 1, rue Fouquet de la Varenne – 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Accueil et réservation: Tél. : 02 43 58 13 00

Courriel : chateau.ste-suzanne@lamayenne.fr Site internet : www.chateaudesaintesuzanne.fr

Animations d'octobre

Mercredi 3 octobre

Randonnée pédestre à Houssay - 10 km - – « FT Suzannais »

Rendez-vous à 14h15 - Pont de la Valette

Petite randonnée à Houssay - 6,5km

Rendez-vous: 13h30 - Parking de covoiturage "les Grands Prés" (route d'Évron)

Samedi 6 octobre

20h30: salle des fêtes Adrien-Hardouin à Chammes - "**Petites Histoires et Grandes Chansons**" (16 saynètes, 16 chansons jouées et chantées par le Chœur de la Cité) - "*Chœur de la Cité - FTS Gym*"

Dimanche 7 octobre

15h: rendez-vous à 14h45 devant le musée de l'auditoire - **Promenade des moulins** - "*Association les Amis de Sainte-Suzanne*"

15h: salle des fêtes Adrien-Hardouin à Chammes - "**Petites Histoires et Grandes Chansons**" (16 saynètes, 16 chansons jouées et chantées par le Chœur de la Cité) - "*Chœur de la Cité - FTS Gym*"

Mardi 9 octobre

16h: Office de Tourisme - **Guided tour in english** - Visite commentée en anglais de la cité - "*Association les Amis de Sainte-Suzanne*"

Dimanche 14 octobre

16h: rendez-vous Place Hubert II - **Visite commentée de la cité** - "*Association les Amis de Sainte-Suzanne*"

Mercredi 17 octobre

Randonnée pédestre à Ballée - 11 km - – « FT Suzannais »

Rendez-vous à 14h - Place de l'église à Ballée

Petite randonnée à Ballée - 7km

Rendez-vous: 13h30 - Parking de covoiturage "les Grands Prés" (route d'Évron)

Samedi 20 octobre

20h: salle Maxime-Létard - **Loto alimentaire** - "*Médiéville 53*"

Dimanche 21 octobre

15h: stade municipal de Sainte-Suzanne - **match de football** - FC Charnie A - AS Châtres-la-Forêt - "*FC Charnie*"

15h: salle des fêtes d'Évron - "**Petites Histoires et Grandes Chansons**" - "*Chœur de la Cité*"

Samedi 27 octobre

20h: salle des fêtes d'Évron - **Dîner dansant de l'harmonie** - "Association musicale de Sainte-Suzanne-et-Chammes"

20h30: salle des fêtes de Torcé-Viviers-en-Charnie - "**Petites Histoires et Grandes Chansons**" - "*Chœur de la Cité*"

Salle des fêtes d'Évron: dîner dansant de l'Association musicale de Sainte-Suzanne-et-Chammes

Dimanche 28 octobre

15h: salle des fêtes de Torcé-Viviers-en-Charnie - "**Petites Histoires et Grandes Chansons**" - "*Chœur de la Cité*"

Mercredi 31 octobre

Randonnée pédestre à Trans - 10 km - – « FT Suzannais »

Rendez-vous à 14h - Place de l'église à Trans

Petite randonnée à Trans - 7,5km

Rendez-vous: 13h30 - Parking de covoiturage "les Grands Prés" (route d'Évron)

Dimanche 11 novembre

11h: monument aux morts de Sainte-Suzanne - Cérémonie commémorative 100ème anniversaire de l'armistice « Commune »

Café Concert

« **Petites Histoires et Grandes Chansons** »
16 saynètes jouées et chantées par le Chœur de la Cité
(Section FTS Gym - Chœur de la Cité)

Samedi 6 octobre à 20h30
Dimanche 7 octobre à 15h

Salles des fêtes Adrien Hardouin à Chammes

Réservations:

Boulangerie Dezécot de Sainte-Suzanne

Yvette Davoust: 06 08 07 45 69

Nelly Delétang: 09 61 49 89 67

Ouverture d'une permanence de la Maison de Services au Public à la Maison des Solidarités de Ste-Suzanne

À compter du 5 septembre, une permanence MSAP se tient chaque mercredi, de 9H45 à 12H15, à la Maison des Solidarités, 6 bis Rue du Petit Rocher (sans rendez-vous).

Une animatrice de la Communauté de communes des Coëvrons accompagnera les usagers dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne relevant de plusieurs administrations ou organismes publics : CPAM, CARSAT, CAF, MSA, Pôle Emploi, Direction des Finances Publiques, Préfecture...

Info pour accès à internet: Internet par Free est maintenant accessible à Sainte-Suzanne, dans les mêmes conditions techniques que Orange (accessibilité et débit testés).

Les Habitants de Sainte Suzanne (pas ceux de Chammes pour l'instant) ont donc le choix maintenant pour accéder à internet.